



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
20 NOV. 2007
Q2114

Monsieur Lucien Weiler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 novembre 2007

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Par rapport aux missions de la promotion de la lecture auprès des enfants et des jeunes au niveau des bibliothèques de lecture publique, je me permets de poser les questions suivantes:

- Est-ce que Madame la Secrétaire d'Etat dispose de chiffres informant sur le taux de livres pour enfants comparé à celui de la collection générale de chaque bibliothèque de lecture publique au Grand-Duché?
- Quels sont les moyens de promotion de la lecture auprès des enfants, employés par les bibliothèques de lecture publique et de quelle façon ces actions peuvent-elles être subventionnées par le Ministère de la Culture?
- Combien d'ouvrages de référence, chers, mais indispensables à la société de la connaissance future (processus de Lisbonne), existent dans les bibliothèques de lecture publique, afin d'aider les jeunes lecteurs dans leurs travaux à domicile en dehors des horaires scolaires et des heures d'ouverture des bibliothèques scolaires?
- Combien de documents audio-visuels existent dans les bibliothèques de lecture publique du Grand-Duché afin d'attirer les jeunes, un public plutôt difficile à persuader par des médias de lecture classique?
- Ne serait-il pas judicieux d'envisager un futur déménagement de la médiathèque de la Bibliothèque nationale, un département créé à l'époque (1992) seulement en raison du manque de documents audiovisuels dans les bibliothèques de lecture publique, mais tout à fait étranger à une bibliothèque nationale, dans les locaux ou les alentours du Centre national de l'Audiovisuel (CNA) à Dudelange?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Claudia Dall'Agnol
Députée